**METZ PLAGE 2024**

**6 juillet - 18 août**

**APPEL A PROJET D’ANIMATION**

Cahier des charges

1. **OBJET**

Metz Plage, événement estival incontournable et attendu par tous, se tiendra au Plan d’Eau de Metz durant l’été 2024.

Pour cette seizième édition, la Ville de Metz reconduit les nouveaux aménagements initiés en 2023. En effet, il sera toujours possible de se baigner dans le plan d’eau grâce au maintien de la baignade naturelle. Aussi, Metz Plage poursuit son installation sur la pointe Hildegarde pour pouvoir bénéficier de plus d’ombre et de sentiers facilitant le déplacement des PMR. Un projet de guinguette, avec une offre de restauration variée et des animations musicales devrait voir le jour pour cette édition.

Organisée par la Ville de Metz, cette opération marque par sa longévité et son succès, et c’est près de 100 000 personnes qui se rende chaque année à Metz Plage pour profiter d’un moment d’évasion et de dépaysement. Le soutien et la confiance de nos partenaires, clubs et associations ont permis à cette opération de proximité de devenir un événement de référence sur le territoire messin.

La Ville de Metz lance un appel à projets d'animations permettant aux clubs et associations volontaires de proposer des activités et ainsi de s'associer à la réussite de cet événement de proximité.

En complément des activités réalisées par ses équipes, la Ville de Metz donne la possibilité à des associations ou des clubs sportifs de proposer gratuitement des animations innovantes ou méconnues à destination des plagistes. C’est une occasion parfaite de rejoindre le dispositif Metz Plage au moment où celui-ci se réinvente.

Les associations souhaitant proposer une ou plusieurs activités seront les bienvenues sur le site et seront accueillies avec la plus grande attention. Toutes les propositions d’activités seront étudiées avec la plus grande attention afin de constituer un programme d’animation pertinent, diversifié et répondant aux attentes des usagers. Dans la mesure où le site s’apparente à des vacances, il n’y a pas de pratique fédérale en ce qui concerne le sport mais uniquement de la découverte et de l’initiation.

1. **OBJECTIF**

Les associations volontaires peuvent proposer une ou plusieurs animations se déroulant entre le 6 juillet et le 18 août sur le site de Metz Plage. L'animation envisagée doit pouvoir se réaliser en extérieur et être accessible à un public familial. L'association peut donc mettre en place une activité faisant participer le public ou bien faire découvrir ses activités lors de démonstrations.

Metz Plage est une excellente occasion pour les associations de se faire connaître sur le territoire messin tant au niveau des particuliers que des entreprises partenaires. Un public diversifié se rend chaque jour à Metz Plage ce qui permettra à l'association d'initier les plagistes à ses activités et de sensibiliser du public nouveau pour la rentrée 2024 -2025.

1. **OPERATEURS**

Cet appel à projet est lancé par la Ville de Metz, au cours du premier trimestre de l’année concernée, auprès de toute association en capacité de développer une animation : clubs sportifs, associations culturelles, socio-éducatives ou de jeunesse, …

1. **PUBLIC CIBLE**

Metz Plage accueille un public varié, essentiellement familial : des enfants, des adolescents et des adultes. En conséquence, toutes propositions d’animations à destination de ces publics seront étudiées.

1. **THEME**

L’animation proposée doit être accessible à un public amateur. Elle doit avoir un objectif de découverte du sport, de l’activité culturelle ou de l’activité manuelle et se pratiquer sous une forme ludique.

1. **SITE D’ACCUEIL**

Les animations se déroulent sur le site de Metz Plage et éventuellement aux alentours sur le plan d’eau en cas de manque de place ou d’indisponibilité des espaces dédiés à l’animation.

1. **PERIODES ET HORAIRES**

Metz Plage est ouvert tous les jours du 6 juillet au 18 août de 11h à 20h. L’accès y est libre et gratuit pour les plagistes.

L’animation proposée pourra être ponctuelle comme récurrente (tous les mardis et jeudis par exemple). Le nombre d’intervention et/ou la fréquence de l’animation ainsi que sa durée sera définie par l’association en lien avec la Ville de Metz.

L’animation peut être accessible sur inscription préalable à l’accueil du site Metz Plage ou en libre accès, sans inscription, tout au long de son déroulement. Le nombre de personne accueillie est à définir en amont.

1. **ENCADREMENT DE L’ANIMATION**

La gestion et l’encadrement de l’animation sont entièrement à la charge de l’association.

L’encadrement pédagogique doit pouvoir justifier des compétences essentielles à l’encadrement de l’activité proposée et éventuellement des diplômes requis si nécessaire. Il doit être en nombre suffisant afin de garantir la sécurité des publics et le bon déroulement de l’animation.

1. **BUDGET**

Le budget global de l’opération ne dispose pas de crédits spécifiquement alloués à l’animation. C’est pourquoi la Ville de Metz privilégie les animations qui pourront lui être proposées sans contrepartie financière.

En compensation de l’intervention de l’association, la Ville de Metz met en place un dispositif de communication qui assurera à l'association participante un maximum de visibilité sur le site.

Toute autre proposition de l’association sera toutefois étudiée.

1. **SECURITE ET ASSURANCE**

La souscription d’une assurance en responsabilité civile, couvrant les dommages corporels est nécessaire. En effet, l’animation proposée reste sous l’entière organisation et responsabilité de l’association. Il appartient au club ou à l’association de prendre connaissance de tous les documents définissant l’étendue de la garantie de l’assurance souscrite pour l’exercice de son activité et de vérifier notamment que tous les membres titulaires ou non d’une licence sont bien assurés.

Le club ou l’association est tenu de fournir à la Ville une copie de l’attestation d’assurance en Responsabilité Civile préalablement à sa participation à Metz Plage.

1. **ETAPES DE CET APPEL A PROJET**

L’appel à projet comporte 6 étapes :

1. L’association doit transmettre la fiche projet dûment complétée au Service Evénementiel et Développement Sportif
2. La Ville de Metz étudie la proposition de l’association ainsi que la faisabilité de l’animation envisagée.
3. La Ville de Metz peut, le cas échéant, prendre contact avec l’association afin d’obtenir toute précision qu’elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera essentielle. Une rencontre peut être organisée si nécessaire.
4. A l’issue de l’étude des projets d’animation, la Ville de Metz informe l’association par courrier de la validation ou non de son dossier.
5. Une ou plusieurs réunions de préparation et d'information pourront être organisées en amont de l'événement afin de bien définir les conditions d'intervention sur le site de Metz Plage. La Ville de Metz définira en lien avec l'association les modalités et les conditions de mise en œuvre de l'animation proposée.
6. Après l’événement, l’association fournit un bilan de l’opération (fréquentation de son activité, retour au niveau de l’association, satisfaction, …)

Il est précisé que la Ville de Metz n’est tenue par aucun délai pour le traitement des dossiers et qu’aucune indemnisation ne sera versée aux demandeurs quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

1. **CALENDRIER ET CONTACTS**

Date limite de dépôt des propositions (par courrier, par mail ou directement au service concerné) : **Vendredi 29 mars 2023 à 17h**

La fiche projet dûment complétée est à adresser à :

Ville de Metz

Service Evénementiel et Développement Sportif

144 Route de Thionville

57050 METZ

Tél : 03 87 55 55 71 / 06 26 94 73 51

Mail : apecoraro@mairie-metz.fr



**FICHE PROJET METZ PLAGE 2024**

**6 juillet au 18 août**

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE LA STUCTURE** |
| Nom (association, club…) : Eccu’m - La Recyclerie du Sport Lorraine Adresse : Centre AFPA, 6 rue Pierre Boileau, 57050 METZ Tél : 0745020890Président : Philippe LEROUVILLOIS @: p.lerouvillois@valo.info Tél : 0676282611Personnes référentes pour prise de contact avec la ville1. Nom/Prénom : Alzin Laure @ : l.alzin@eccum.fr Tél : 0642951868 1. Nom/Prénom : GRENIER Thibaut @ : t.grenier@eccum.fr Tél: 0606722999  |
|  |
| **PRESENTATION DE LA STRUCTURE** |
| Présentation rapide (date de création, nombre d’adhérents…) : La Recyclerie est une association chantier d’insertion qui vise à la réduction des déchets de matériel de sport tout en favorisant l’accès à ce matériel grâce à la redistribution à très faible prix. Nous avons démarré la collecte en juin 2022 et nous avons inauguré notre première boutique en juin 2023. Nous mettons en place aussi de la sensibilisation aux enjeux du réemploi et aux gestes éco responsableActivités proposées : Collecte de matériel / Tri et valorisation du matériel collecté / Redistribution parfois gratuite sur demande particuliére ou en boutique è très faible prix.Lieux de pratique : Notre activité est basée à l’AFPA de Metz et ensuite nous nous déplacons selon les demandes et les besoins sur les lieux d’activité Evénements notables auxquels vous avez déjà participé : Metz marathon en 2022 – Metz Plage en 2022 – L'Open de Moselle 2022 et 2023 - Avez-vous déjà participé à l'animation de Metz Plage ? : Oui, sur l’édition 2022 |

|  |
| --- |
| **DETAIL DE L'ANIMATION** |
| Intitulé de l'animation (à inscrire dans les programmes) : Animation tri des déchets / Customisation de t-shirt / Atelier Tawashi Présentation de l'animationAnimation tri des déchets : Un petit but de handball est installé avec une bâche à trous. Chaque trou représente une poubelle (compost/tri/verre...) et selon l’objet qui est sur la carte tirée par le participant, il va devoir lancer la balle selon dans quelle poubelle l’objet va. Customisation de t-shirt : Nous utilisons des tshirt de seconde main que les jeunes pourront customiser avec des feutres textiles et repartir avec.Atelier Tawashi : Utilisation d’anciennes chaussettes déja coupàes en fines bandes afin de les tresser pour finir avec une éponge. Dates et horaire de l'activité :Nous souhaitons venir pendant trois jours au mois de juillet. Dans l’idéal du jeudi au samedi du 11 juillet au 13 juillet ou du 18 juillet au 20 juillet toute la journée.Tranche d'âge des participants : de 7 ans à 77 ansInscription pour l'activité sur place ou participation libreBesoin de stockage du matériel d'animation sur place ? Si oui, précisez : Oui, nous aurons besoin de laisser notre but/balle et outils d’animation sur place pendant les trois jours  |
| **\* INFORMATIONS SUR DATE ET HORAIRE DE L'ACTIVITE** |
| En 2024, la durée de Metz Plage augmente. La Ville de Metz souhaite proposer un programme complet et varié sur l’ensemble de l’édition. La Ville pourra discuter avec le porteur de projet pour définir au mieux la période d’animation qui sera proposée. |

|  |
| --- |
| **BESOINS TECHNIQUES ET MATERIELS** |
| SonorisationAutre : à préciserTables / BancsElectricitéGrilles caddies |

|  |
| --- |
| **Merci de préciser dans ce cadre les motivations de votre candidature pour l'animation de Metz Plage** |
| **La Recyclerie du Sport tient à être présent sur Metz plage afin d’aller au contact de la jeunesse et des famille. En effet, nous voulons nous faire connaitre auprès d’un public assez large et diversifié et cet évènement s’y prête très bien. Par ailleurs, nous voulons aussi sensibiliser le public aux enjeux liés à la transition écologique et les gestes plus responsables que nous pouvons faire au quotidien afin de tendre vers des activités loisirs plus responsables et vertueuses.**  |

|  |
| --- |
| **A compléter et à retourner au plus tard le 29 mars :**Ville de MetzService Evénementiel et Développement Sportif144 Route de Thionville 57050 Metz**Mail : apecoraro@mairie-metz.fr** |